

# M A I R I E D E P L O M E U R

Place de la Mairie - B.P. 1 - 29123 Plomeur (FINISTERE)

☎ : 02 98 82 04 65 - 📠 : 02 98 82 06 00

🌐 : [mairie.plomeur@wanadoo.fr](mailto:mairie.plomeur@wanadoo.fr) - Site internet : [www.plomeur.com](http://www.plomeur.com)



## CONSEIL MUNICIPAL

### - Compte rendu de la séance du 5 mars 2020 à 19 h 30

Présents : 21 conseillers

Absents : RENIER Martine (procuration FAILLER Françoise), BOUNIER Yannick (procuration CRÉDOU Ronan), TIRILLY Catherine (procuration QUENET Isabelle), L'HELGOUALC'H Alan (procuration GARREC Marcel), CHOSSEC Adeline, AUTRET Guillaume.

Madame LAPPART Linda a été élue secrétaire.

#### 1/ Examen et discussion des comptes administratifs et de gestion du budget général et des budgets annexes présentés par Monsieur Le Maire et le Trésorier Principal pour l'exercice 2019 :

<b>Budget général :</b>	Fonctionnement :	Dépenses :	2 201 542,63
		Recettes :	2 935 881,12
	Investissement :	Dépenses :	- 1 320 289,10
		Recettes :	+ 1 468 122,95
<b>Restaurant scolaire :</b>	Fonctionnement :	Dépenses :	- 120 745,02
		Recettes :	+ 117 892,42
	Investissement :	Dépenses :	0,00
		Recettes :	+ 8 085,53

#### 2/ Présentation du rapport préparatoire au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 – annexe n°1

(Abstentions de LE BELLEC Valérie et COQUELIN Olivier)

#### 3/ C.C.P.B.S. : délibération approuvant à l'unanimité le rapport de la CLECT de la C.C.P.B.S. en date du 04 février 2020, les montants des charges transférées et les montants d'attribution de compensation 2020 définitives relatifs à : facturation ADS 2019, répartition « petite enfance », GEMAPI et tourisme – annexe n°2

**4/ Approbation, à l'unanimité, de deux conventions à intervenir entre la commune et la C.C.P.B.S. :**

1. **Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée (P.D.I.P.R.) :** la dénonciation d'une convention d'autorisation de passage a conduit la C.C.P.B.S. dans le cadre de sa compétence randonnée à rechercher une solution afin de maintenir la continuité de deux itinéraires « le circuit de Tréminou » et la « Pointe de La Torche ». Ce nouvel itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune, il est donc nécessaire que la commune y autorise le passage des randonneurs et demande l'inscription du nouvel itinéraire au P.D.I.P.R..
2. **Groupement de commandes pour la fourniture de matériels de bureau :** la réalisation d'achats groupés permet de réaliser des économies liées à la massification mais également d'améliorer la mise en œuvre des processus achats. Le gain pour les communes est donc à la fois qualitatif et quantitatif. Le marché public arrivant à échéance le 03.04.2020, il convient de relancer le marché.

**5/ Délibération approuvant la convention à intervenir entre la Commune et le SDIS pour la surveillance des plages.**

Le service départemental d'incendie et de secours du Finistère propose à la commune de renouveler en 2020 la convention relative à la surveillance des baignades et activités nautiques pendant la saison estivale, par des sapeurs-pompiers volontaires.

VU pour être affiché le 12 mars 2020 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
**Ronan CRÉDOU**